

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 12 juillet 2016, à 19h00, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Martin Lefebvre, M. Paul-Eugène Poulin, Mme Sonia Tremblay, Mme Ginette Camiré et M. Jacques Lirette.

Stéphanie Labbé, secrétaire-trésorière adjointe, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Conformément aux articles 153 et 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Mandat à Samson & Frères Inc. pour les travaux de forage du puits no. 4;
- Mandat à Arrakis Consultants Inc. pour la supervision des travaux de forage du puits no. 4 et la production d'un rapport hydrogéologique;
- Mandat à PGA Experts pour la mise en service du puits no. 4.

165-07-2016

MANDAT À SAMSON & FRÈRES INC. POUR LES TRAVAUX DE FORAGE DU PUIITS NO. 4 :

Considérant que le conseil municipal souhaite aménager un nouveau puits;

Considérant les offres de services suivantes :

	Option A	Option B
	foreuse rotative	foreuse à câble
Samson & Frères Inc.	81 055.00 \$ + taxes	121 105.00 \$ + taxes
Les Forages L.B.M. Inc.	87 485.00 \$ + taxes	Non soumissionné
Les Puits du Québec Inc.	Non soumissionné	Non soumissionné

Considérant que la firme Arrakis Consultants Inc. a analysé les soumissions reçues et a recommandé de retenir les services de la compagnie Samson & Frères Inc. pour la réalisation des travaux;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate Samson & Frères Inc. pour les travaux de forage du puits no. 4, l'option A avec foreuse rotative, pour un montant de 81 055.00 \$ plus les taxes.

166-07-2016

MANDAT À ARRAKIS CONSULTANTS INC. POUR LA SUPERVISION DES TRAVAUX DE FORAGE DU PUIITS NO. 4 ET LA PRODUCTION D'UN RAPPORT HYDROGÉOLOGIQUE :

Considérant que le conseil municipal souhaite aménager un nouveau puits;

Considérant que le conseil municipal souhaite qu'il y ait une supervision lors de la réalisation des travaux de forage;

Considérant que le conseil municipal souhaite avoir un rapport hydrogéologique;

Considérant la soumission reçue le 7 juillet 2016;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Lefebvre, appuyé par M. Paul-Eugène Poulin et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate Arrakis Consultants Inc. pour la supervision des travaux de forage du puits no. 4 et la production d'un rapport hydrogéologique, pour un montant de 19 483.50 \$ plus les taxes.

167-07-2016

MANDAT À PGA EXPERTS INC. POUR LA MISE EN SERVICE DU PUIITS NO. 4 :

Considérant que le conseil municipal souhaite aménager un nouveau puits;

Considérant que le conseil municipal souhaite qu'une firme spécialisée s'occupe de :

- faire coordonner les essais de pompage;
- faire l'interprétation des analyses de laboratoires obligatoires pour caractériser l'eau du nouveau puits;
- produire tous les plans et autres documents nécessaires à la demande d'autorisation au MDDELCC pour le raccorder et le mettre en service.

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate PGA Experts Inc. pour un montant de 21 000 \$ plus les taxes pour s'occuper de faire coordonner les essais de pompage, de faire l'interprétation des analyses de laboratoires obligatoires pour caractériser l'eau du nouveau puits, de produire tous les plans et autres documents nécessaires à la demande d'autorisation au MDDELCC pour le raccorder et le mettre en service, bref pour la mise en service du puits no. 4.

André Gagnon, maire

Stéphanie Labbé, secrétaire-trésorière adjointe

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Stéphanie Labbé, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Stéphanie Labbé, secrétaire-trésorière
adjointe